

PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 3/2.06 - Direction de police et des transports

Objet : Demande d'un crédit de CHF 28'000.00 pour le génie civil, la signalisation et le marquage de modérateurs de trafic à l'intersection Marcelin - Delay - Reneveyres

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Préambule

Depuis de nombreuses années, la sécurité des usagers les plus faibles circulant sur l'avenue de Marcelin, particulièrement à l'intersection Delay - Reneveyres, préoccupe les riverains et la Municipalité.

Suite aux différentes pétitions et proposition qui ont été prises en compte, les réalisations suivantes ont été effectuées :

- 1996, création d'un passage pour piétons au nord de l'avenue des Reneveyres avec la construction de deux îlots au centre de la chaussée.
- 1999, construction d'un demi-îlot au centre de la chaussée sur le passage pour piétons existant au sud de l'avenue des Reneveyres.
- 1999, marquage d'une bande cyclable, sens montant de l'avenue de Marcelin.

Malgré ces améliorations, la motion Laurent Pellegrino et consorts, intitulée "Etude pour le renforcement de la sécurité des passages piétonniers sur l'avenue de Marcelin", a été déposée et développée en séance du Conseil communal du 2 février 2005 et prise en considération par le Conseil communal en séance du 6 avril 2005. Une étude a été entreprise par la Direction de police et des transports, en collaboration avec la Direction des travaux, énergies et services industriels, comprenant le comptage et la vitesse du trafic automobile, le comptage du trafic piéton et la possibilité de construction de modérateurs, à savoir :

- **Pose d'une signalisation lumineuse.** Solution écartée. L'aménagement de feux commandés par les piétons est une solution à double tranchant. En effet, nous constatons que les personnes pressées ou peu respectueuses des autres usagers n'attendent pas la phase verte "piéton" et traversent. L'automobiliste arrive alors en face d'une phase rouge devenue inutile. Sur les itinéraires empruntés par les écoliers, le phénomène est identique. A titre informatif, le coût d'un tel aménagement est de l'ordre de CHF 60'000.00.

- **Pose d'un plateau surélevé**, en enrobé bitumeux, **sur toute la surface** de l'intersection et des passages pour piétons. Solution également écartée, car assez onéreuse.
- **Pose d'un plateau surélevé**, en enrobé bitumeux, **uniquement avant et après les passages pour piétons** ainsi que les marquages routiers obligatoires.

La troisième variante a été retenue par la Délégation municipale du plan directeur des circulations et par la Municipalité. Celle-ci a été présentée aux motionnaires le lundi 29 juin 2005.

Coût

Génie civil

Installation de chantier	
Préparation des surfaces	
Surélévation des regards et des grilles	
Enrobé bitumeux	CHF 21'200.00
Marquage et signalisation	CHF 4'800.00
TVA, 7.6 % = CHF 1'976.00, arrondi à	CHF 2'000.00
Total TTC	CHF 28'000.00

Ces travaux n'engendreront pas de frais d'entretien supplémentaires.

Aucun montant n'est inscrit au plan des investissements.

Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 28'000.00 pour le génie civil, la signalisation et le marquage de modérateurs de trafic à l'intersection Marcelin - Delay - Reneveyres,
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 5'600.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007,
3. de dire que ces travaux n'engendreront pas de frais d'entretien supplémentaires,
4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Laurent Pellegrino et consorts.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 janvier 2006.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella

Annexe : un plan

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} février 2006.

Première séance de la commission : mardi 14 février 2006, à 18 h 30, en salle de conférences de l'Hôtel de police, rue Dr-Yersin 1.